

Taxe d'apprentissage | Dons

Unité de Formation et de Recherche | UFR

de Mathématique & d'Informatique

Université de Strasbourg

« L'excellence de la recherche développée dans nos laboratoires est l'atout majeur de nos formations. En versant un don ou une partie de votre taxe d'apprentissage à l'UFR de Mathématique et d'Informatique, vous permettez à nos 1 500 étudiants d'avoir accès à des enseignements de qualité. »

Vincent Blançœil, Directeur de l'UFR de Mathématique & d'Informatique

Taxe d'apprentissage | Dons

Pensez à l'UFR de Mathématique et d'Informatique et devenez parrain de nos formations.

En versant leur taxe d'apprentissage à l'UFR de Mathématique et d'Informatique, les entreprises contribuent à la professionnalisation des étudiants... et de leurs futurs collaborateurs.

Afin d'adapter ses formations aux besoins réels des entreprises et d'offrir les meilleures chances d'insertion professionnelle à ses jeunes diplômés, l'UFR de Mathématique et d'Informatique cherche en permanence à moderniser ses enseignements. Cela passe par un renouvellement régulier de ses équipements techniques et pédagogiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective que, chaque année, les Conseils de Perfectionnement, auxquels participent certaines entreprises, font évoluer les formations et les investissements de l'UFR.

Ainsi, en choisissant l'UFR de Mathématique et d'Informatique comme dépositaire de la taxe d'apprentissage et de dons, les entreprises peuvent non seulement renforcer leur lien avec l'université, mais aussi cibler l'utilisation de ces fonds pour les formations qui les concernent et offrir le meilleur environnement de travail aux étudiants qui deviendront demain leurs futurs collaborateurs.

Équipements financés

Ces trois dernières années, grâce à la taxe d'apprentissage versée par les entreprises, l'UFR de Mathématique et d'Informatique a pu financer un certain nombre de travaux et l'acquisition de matériel :

- mise en place de trois grandes salles de travaux pratiques de 30 places (57 000 €)
- fourniture et installation de tables informatiques (39 500 €)

- achat de vidéoprojecteurs fixes pour des salles de TP (4 000 €)
- participation à l'aménagement de deux salles de cours et d'une salle de TP informatique (30 000 €).
- aménagement d'un espace étudiant (2000 €) et d'espaces informatiques dédiés aux étudiants handicapés (3000 €)

Taxe d'apprentissage : mode d'emploi

Si les entreprises souhaitent verser leur taxe d'apprentissage à l'UFR de Mathématique et d'Informatique et même encore plus précisément à une formation spécifique de l'UFR, il leur suffit de le spécifier dans les informations qu'elles transmettent à la CCI. Le code UAI pour l'UFR au sein de l'Université de Strasbourg est : **0671864M**.

Vos futurs collaborateurs

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Mathématique et d'Informatique de l'Université de Strasbourg accueille près de 1 500 étudiants chaque année et offre une large gamme de formations : 3 licences (2 en mathématiques, 1 en informatique), 1 licence professionnelle en informatique, 8 masters (4 en mathématiques, 4 en informatique), 1 Diplôme Universitaire d'Actuaire de Strasbourg (DUAS), 2 Coursus Master en Ingénierie en Informatique (CMI) et 1 Magistère en mathématiques. Ces formations permettent aux étudiants d'intégrer le monde professionnel dans les meilleures conditions et sont également, pour certaines, un tremplin vers les concours d'enseignement supérieur ou les écoles d'ingénieurs.

À l'issue de leur formation, les diplômés de l'UFR ont acquis des **compétences** en probabilité et statistique, modélisation, simulation numérique, prototypage, analyse de données, cryptographie, traitement d'images numériques, systèmes internet, réseaux locaux et sans fil, logiciels... Ils peuvent **devenir** actuaire, analyste financier, contrôleur de gestion, statisticien, architecte de système d'information, responsable sécurité informatique, intégrateur logiciels, chef de projets multimédia, webdesigner... Ils peuvent **travailler** dans les secteurs de la banque-assurance, des télécommunications, de l'automobile et de l'aéronautique, de l'industrie pharmaceutique, du multimédia, des bureaux d'études, de l'administration, de la recherche médicale, de la recherche développement, de la recherche industrielle, de l'enseignement, des sociétés de services, des SSII...

Autant de profils de collaborateurs futurs, qui méritent que les entreprises s'intéressent de près à ces formations, en les subventionnant par le versement de la taxe d'apprentissage à l'UFR de Mathématique et d'Informatique.

Don : investissez pour le futur !

Vous souhaitez soutenir l'UFR Mathématique-Informatique dans ses missions et objectifs qui sont de conduire l'étudiant à sa réussite, au cours de son parcours de formation, mais aussi lors de son insertion professionnelle, rien de plus simple, faites un don, ciblé sur l'UFR Mathématique-Informatique sur le lien ci-après et vous bénéficierez d'avantages fiscaux : <https://fondation.unistra.fr/projet/faculte-de-mathematique-et-dinformatique/>

Contact

Pour plus d'informations sur la taxe d'apprentissage et son versement, contactez directement le service financier.

UFR de Mathématique et d'Informatique

7, rue René Descartes
67 084 Strasbourg Cedex

Service Financier

Responsable : Aimal AMINI
03 68 85 01 48
aimal.amini@unistra.fr

